



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE  
n°11  
20 octobre 2016

1<sup>ère</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI  
Monaco, 24-28 avril 2017

### SELECTION DU PRESIDENT DE LA 1<sup>ère</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n° 8 du 23 août 2016
- B. Convention relative à l'OHI (article V. (e) (1))
- C. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (règle 14)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé dans la référence A, la Convention de l'OHI révisée et les nouvelles Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI (références B et C) entreront en vigueur le 8 novembre 2016 et la prochaine réunion ordinaire de l'Organisation aura lieu en tant que première session de l'Assemblée de l'OHI (A-1), qui se déroulera à Monaco du 24 au 28 avril 2017.

2. Conformément aux références B et C, les Etats membres sont invités à soumettre des candidatures pour l'élection du président de la première session de l'Assemblée de l'OHI. Néanmoins, dans l'optique de faciliter cette procédure et conformément au processus suivi pour plusieurs Conférences de l'OHI dans le passé, le Comité de direction a identifié un candidat dont les qualifications correspondent au profil requis, en la personne du Dr Parry OEI, directeur du Service hydrographique et directeur des services portuaires de l'Autorité maritime et portuaire de Singapour, qui a fait savoir qu'il était prêt à assumer la présidence de l'Assemblée. Le Dr OEI, qui est l'actuel président du comité de coordination inter-régional (IRCC) de l'OHI, participe depuis longtemps et activement aux travaux de l'OHI et connaît parfaitement un grand nombre des questions qui seront débattues par l'Assemblée en tant que président de l'IRCC. Le Dr OEI a participé aux précédentes Conférences hydrographiques, possède une expérience en matière de présidence d'autres réunions inter-gouvernementales et a une bonne connaissance professionnelle de l'une des deux langues officielles de l'Organisation, ainsi que la capacité à s'exprimer dans cette langue.

3. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir fournir au Secrétariat de l'OHI, au plus tard le **30 décembre 2016**, le nom de tout autre candidat qu'ils souhaiteraient proposer à la présidence de la première session de l'Assemblée de l'OHI. Si plus d'un candidat est présenté, une liste de candidats sera diffusée à tous les Etats membres, afin que le président de l'Assemblée soit sélectionné par vote avant l'Assemblée et suffisamment à l'avance pour que le président élu puisse se préparer correctement à cette importante fonction de président. L'élection du président de l'Assemblée sera confirmée au début de la session de l'Assemblée.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD  
Président